

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Le budget a été voté selon la nomenclature M57 applicable 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la M14. Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace notamment l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et le versement des salaires des agents de la collectivité.

La section d'investissement regroupe les dépenses liées à des acquisitions de matériels durables, à de nouveaux travaux ou projets ainsi que les recettes telles que les subventions et les emprunts.

Résultat global

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global positif de **423 436,67 €**, se décomposant comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	338 109,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	150 763,72 €
Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2022	- 65 436,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement	48 393,37 €

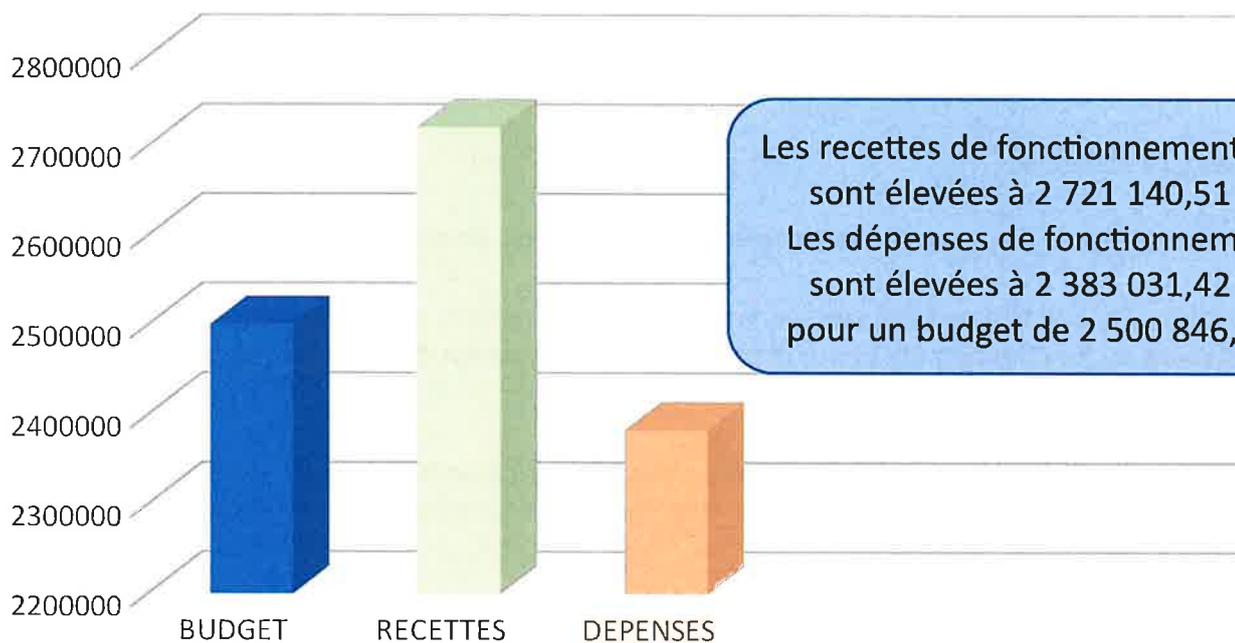
I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 090 079,72	2 500 846,44	3 590 926,16
	Recettes réalisées (1)	B	930 529,72	2 721 140,51	3 651 670,23
	Restes à réaliser	C	20 149,00	0,00	20 149,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 223 800,67	2 500 846,44	3 724 647,11
	Dépenses réalisées (1)	E	913 486,95	2 383 031,42	3 296 518,37
	Restes à réaliser	F	85 585,14	0,00	85 585,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 042,77	338 109,09	355 151,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	133 720,95	0,00	133 720,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	150 763,72	338 109,09	488 872,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-65 436,14	0,00	-65 436,14
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	85 327,58	338 109,09	423 436,67

REALISE 2022



II . Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

L'excédent de fonctionnement constaté est de 338 109,09 €.

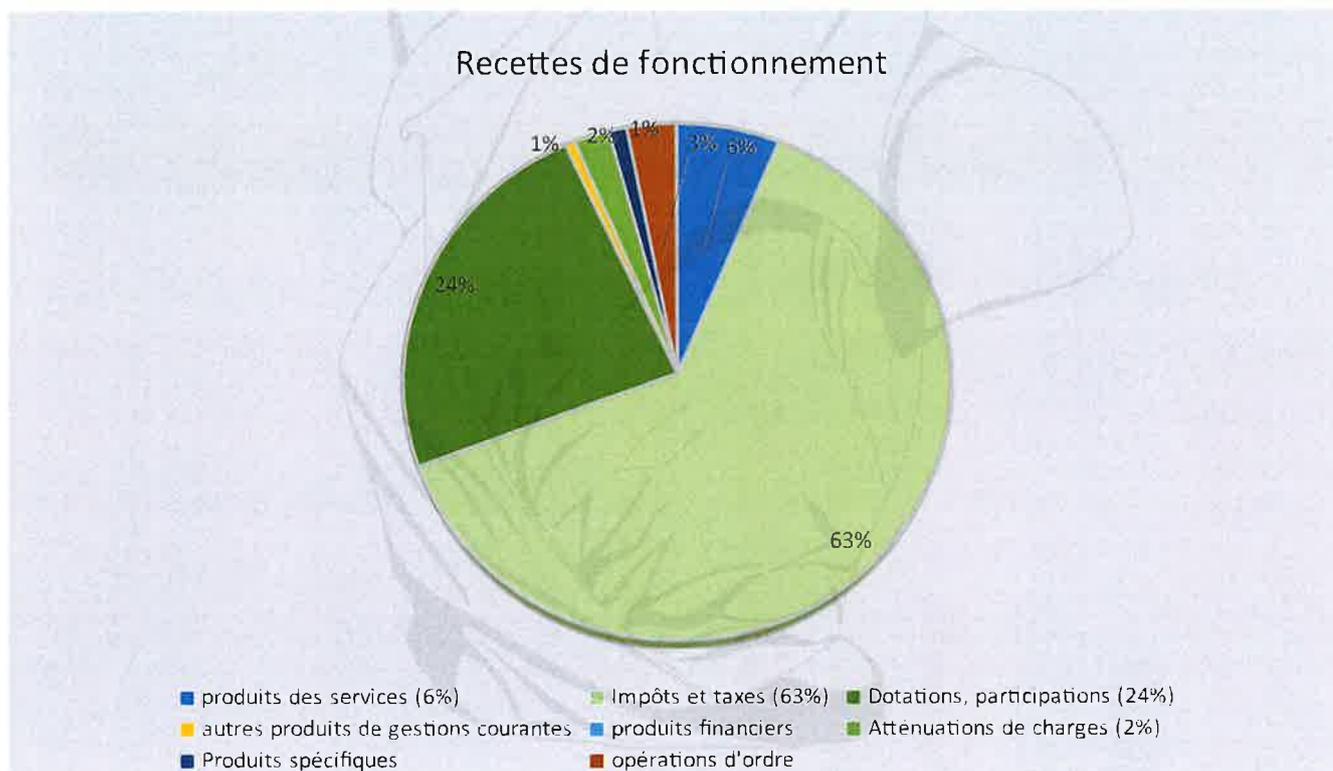
1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des concours de l'État et des recettes fiscales. Les recettes s'élèvent à 2 721 140,51 €.

Libellé	Total budget 2022	Total réalisé 2022	Variation en %
013 – Atténuations de charges	31 000,00	57 116,85	84,24%
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	161 500,00	166 044,13	2,81%
73 – Impôts et taxes	1 670 700,00	1 730 660,76	3,58%
74 – Dotations, subventions et participations	579 446,44	638 893,24	10,26%
75 – Autres produits de gestion courante	19 200,00	15 489,28	-19,33%
76 – Produits financiers	10,00	13,38	3,38%
77 – Produits exceptionnels	5 040,00	34 110,00	576%
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/	/	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 950,00	78 812,87	132%
Totaux	2 500 846,44	2 721 140,51	8,81%

CHAPITRE 013 : Il est constitué des remboursements des indemnités journalières des personnels en arrêt de travail.

CHAPITRE 70 : Il concerne les produits des services du domaine et de ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire, les concessions de cimetière, la location des salles.

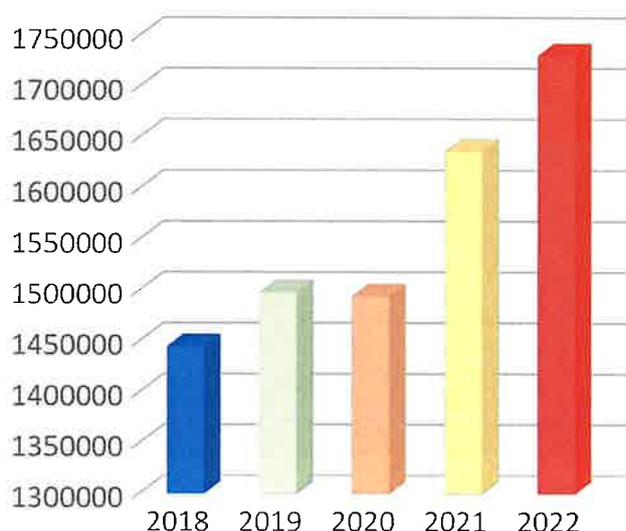


CHAPITRE 73 : Il s'agit des impôts et taxes.

Evolution de l'ensemble des impôts et taxes (2018 – 2022) :

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
73	Impôts et taxes	1 445 106,38	1 498 046,00	1 494 181,68	1 636 458,66	1 133 404,76
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 220 602,00	1 276 491,00	1 306 445,00	1 443 722,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 520,00	5 590,00	720,00	937,00	0,00
73211	Attribution de compensation	48 671,56	508,07	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds de péréquation ressources comm.&intercomm.	0,00	0,00	0,00	0,00	53 588,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	69 424,00	60 145,00	57 225,00	54 520,00	59 816,76
73224	Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	62 842,60	63 008,53	56 386,58	40 177,66	0,00
7336	Droits de place	471,00	1 822,00	986,50	1 363,50	0,00
7337	Droits de stationnement	1 360,80	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	914,40	93,60	247,50	0,00
7344	Taxe sur les déchets stockés	30 210,42	51 968,00	63 358,00	65 285,00	0,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	0,00	0,00	8 967,00	13 197,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	10 004,00	37 599,00	0,00	17 009,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 617 256,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 534 959,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	935,00
73128	Autres droits d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	23 552,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	0,00	0,00	0,00	0,00	57 810,00
	Totaux	1 445 106,38	1 498 046,00	1 494 181,68	1 636 458,66	1 133 404,76

EVOLUTION 2018 - 2022



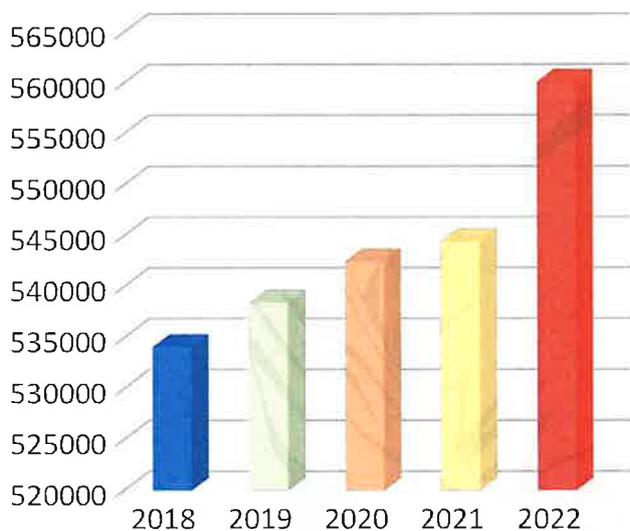
Le produit des impôts et taxes a augmenté de 19% entre 2018 et 2023

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)

Évolution de l'ensemble des dotations d'Échillais (2018-2022)

Code	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
74	Dotations, subventions et participations	534 098,00	538 434,00	542 501,00	544 457,00	560 129,00
7411	Dotation forfaitaire	302 060,00	300 697,00	300 470,00	297 497,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	295 639,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	230 955,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	33 535,00
74121	Dotation de solidarité rurale	192 389,00	198 478,00	204 631,00	213 299,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	39 649,00	39 259,00	37 400,00	33 661,00	0,00
	Totaux	534 098,00	538 434,00	542 501,00	544 457,00	560 129,00

EVOLUTION 2018 - 2022



Après une période de quasi-stagnation, augmentation de 2,78% entre 2021 et 2022

CHAPITRE 75 : concerne les autres produits de gestion courante, notamment la location de bâtiments, les fermages, les remboursements de sinistre, de mise en place du service minimum.

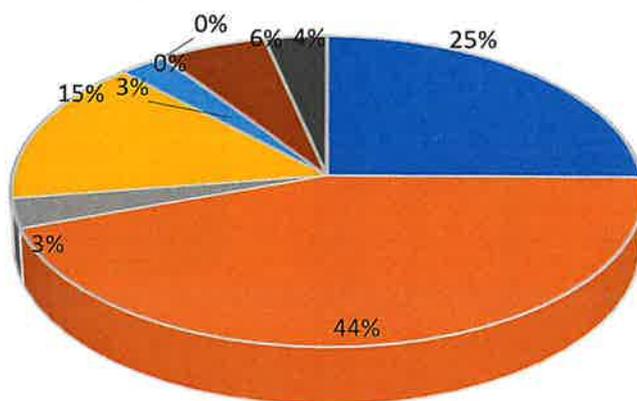
CHAPITRE 77 : constitue des remboursements divers non récurrents (produits des cessions d'immobilisation...)

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2022, elles se sont élevées à 2 383 031,42 €.

Désignation	Total budget 2022	Réalisé 2022	Variation en %
011 – Charges à caractère général	550 390,00	501 791,56	23,76%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 196 000,00	1 195 952,46	0,97%
014 – Atténuations de produits	83956,44	82 916,88	0,78%
65 – Autres charges de gestion courante	383 610,00	411 820,00	7,35%
66 – Charges financières	65 300,00	73 300,00	12,25%
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	2 600,00	30%
023 – Virement à la section d'investissement	143 590,00	161 201,72	12,27%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00	96 252,28	28,34%
Totaux	2 500 846,44	2 718 254,00	8,69%

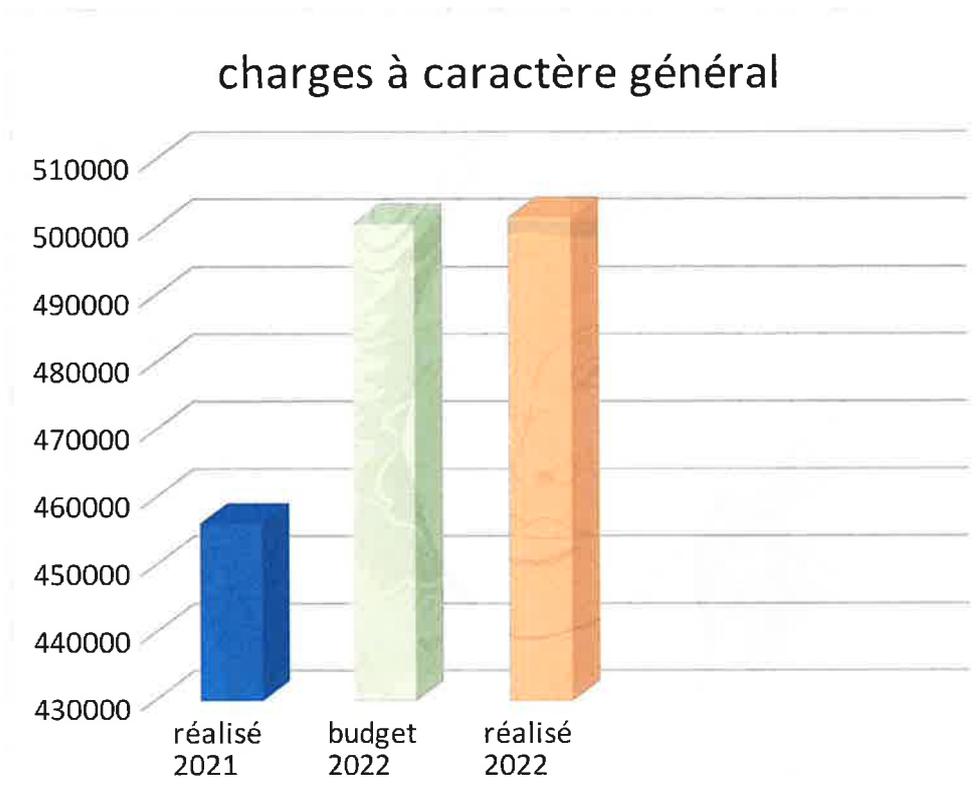
Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques
- Dotations aux amortissements
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services. Les principales sont : l'eau, l'électricité, le chauffage, le carburant, l'alimentation pour le restaurant scolaire, les fournitures administratives et scolaires, les frais d'affranchissements, les fournitures de travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts et taxes, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Le montant des charges à caractère général a atteint 501 791,56 € en 2022 pour 456 394,39 €, ce qui s'explique entre autres par l'augmentation de l'énergie.

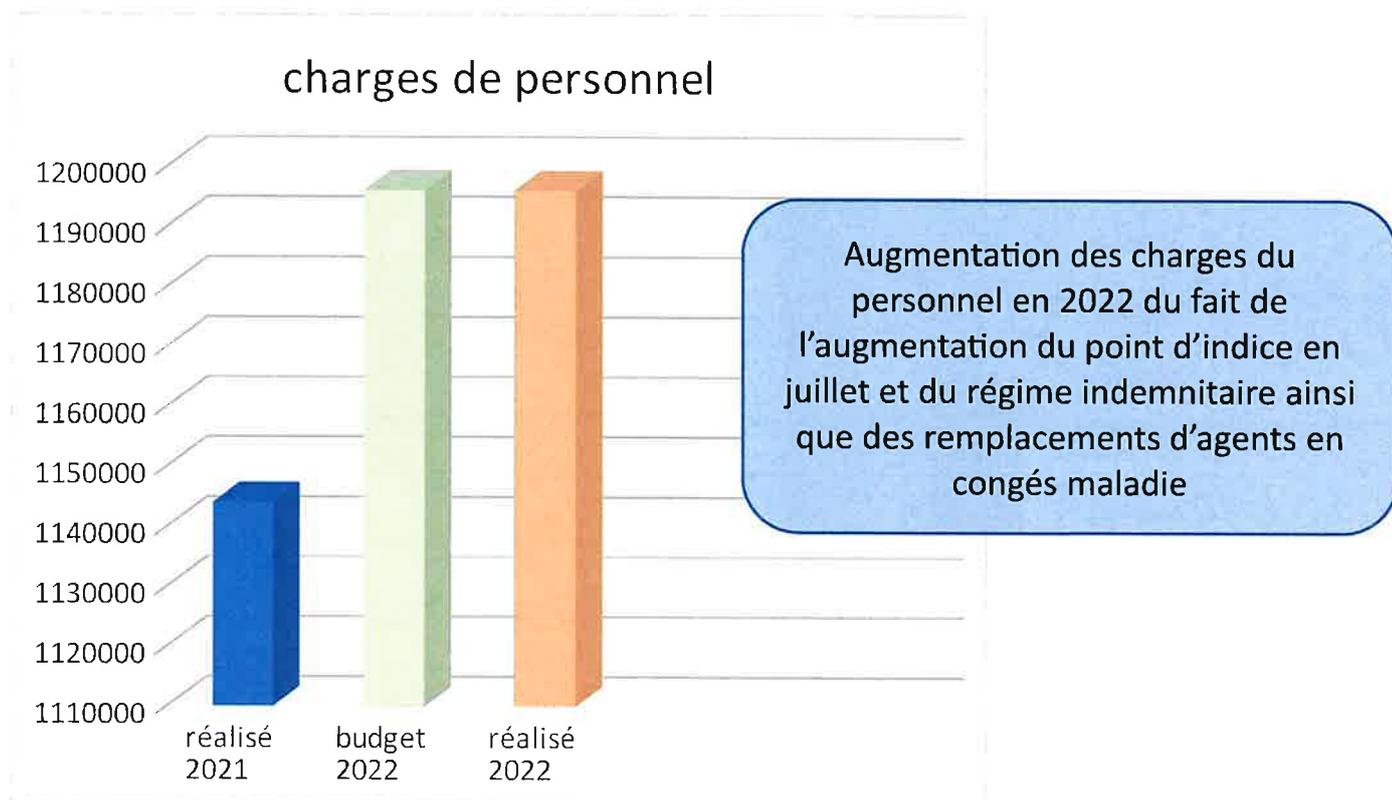


Entretien de voiries

Des travaux de voiries ont été réalisés à hauteur de 42 467,28 €. Ils ont été constitués en la réalisation de marquage au sol, taille d'arbres, ainsi que du point à temps et enrobeur projecteur sur voiries communales.

Évolution des dépenses de personnel (2018-2022)

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
012	Charges de personnel et frais assimilés	964 684,15	1 029 471,54	1 053 454,73	1 144 018,07	1 195 952,46



CHAPITRE 65 : Ce sont les dépenses liées aux versements des indemnités et cotisations des élus, participation auprès des différents syndicats comme le SEJI, SOLURIS, SIVU de Gendarmerie, subventions aux associations.

- **Participation au SEJI** (Service Enfance Jeunesse Intercommunal)

La participation au SEJI pour l'année 2021 était de 285 142,24 €. Pour 2022, elle s'élevait à 243 520,79 €.

CHAPITRE 66 : Ce sont les remboursements d'intérêts des emprunts en cours qui se sont élevés en 2022 à 64 403,49 €.

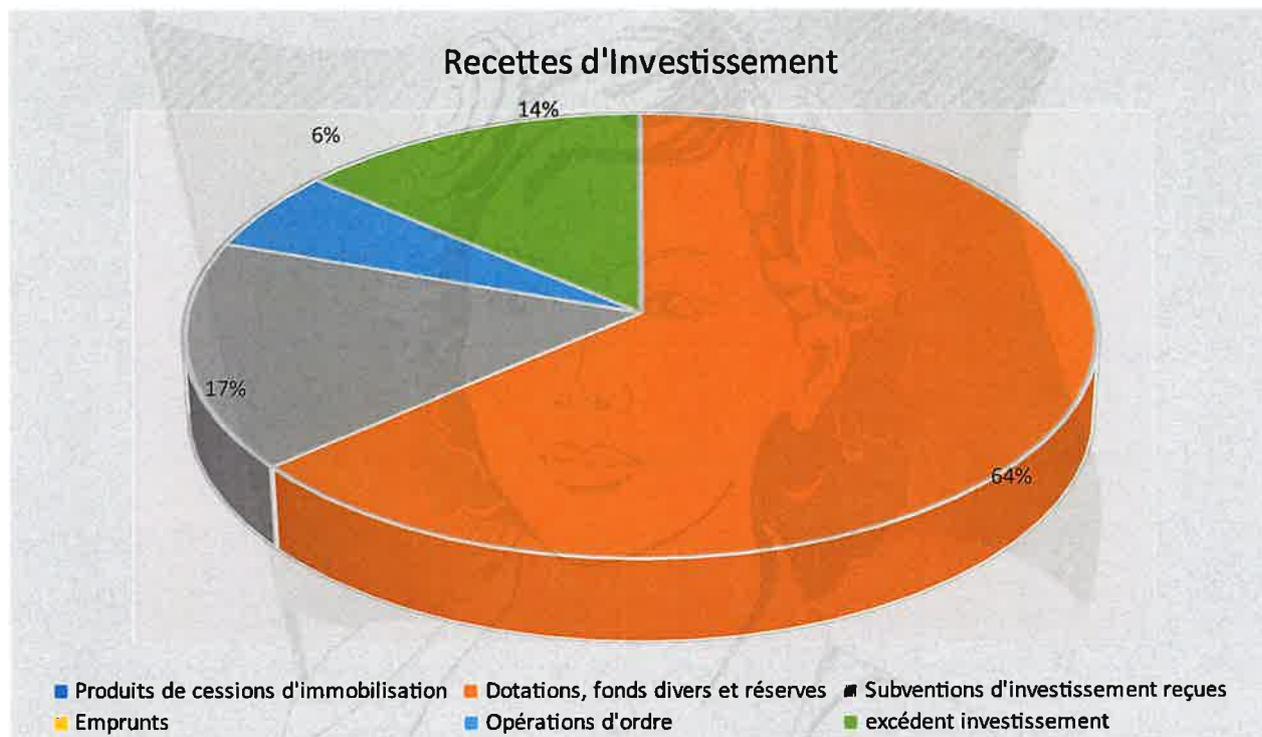
CHAPITRE 042 : Il s'agit des amortissements fixés pour certains biens, par délibération

2. Section d'investissement

La section d'investissement a dégagé, pour 2022, un excédent de 150 763,72 €.

2.1 Recettes d'investissement

Le résultat 2021 de la section de fonctionnement, pour un montant de 363 402,68 € a été affecté en totalité à la section d'investissement.



Les principales recettes ont été les suivantes :

CHAPITRE 10 : Stock et réserves FCTVA, Taxe d'aménagement. Il comptabilise :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021 pour un montant de 363 402,68 €,
- le versement du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) de l'année 2020 pour 177 855,45 € (travaux réhabilitation mairie),
- la Taxe d'Aménagement à hauteur de 74 738 €.

CHAPITRE 13 : regroupe les subventions d'investissement, notamment :

- Subvention de l'État pour les travaux de réhabilitation de la mairie, d'aménagement de l'Allée de la Gardette, équipement numérique à l'école et capteurs CO2 : 147 836,71 €
- Le Conseil Départemental pour un total de 85 987,32€ particulièrement pour la réhabilitation de la mairie
- Les amendes de police : pour la réalisation des travaux d'aménagement Route de Monthérault : 4 940,56 €,

CHAPITRE 16 : pas d'emprunt en 2022

CHAPITRE 040 : Correspondant à des amortissements et comptabilisation des ventes de biens.

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisés en 2022 par la collectivité sont les suivantes :

Chapitre 20 – immobilisation incorporelles (frais d'études, d'insertion) : 206 785,62 €

Chapitre 21 – travaux, acquisitions mobilières supérieures à 500 € ou immobilières : 294 879,80 €

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>DM+VC</i>	<i>R.A.R 2021</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>% Réal.</i>
103	BATIMENTS SCOLAIRES	16 600,00	-3 000,00	0,00	13 600,00	10 321,40	75,89
105	CANTINE	37 000,00	5 590,00	0,00	42 590,00	40 940,10	96,13
106	FOYER	8 000,00	9 145,00	0,00	17 145,00	5 072,21	29,58
108	ATELIERS	40 000,00	1 500,00	0,00	41 500,00	40 076,28	96,57
115	ENVIRONNEMENT	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	862,80	8,63
120	CENTRE BOURG	125 000,00	56 000,00	0,00	181 000,00	180 535,62	99,74
121	BUDGET PARTICIPATIF	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
200	CIMETIERE	30 000,00	-10 400,00	0,00	19 600,00	5 966,88	30,44
300	SALLE DE SPORTS	3 000,00	-2 000,00	8 892,00	9 892,00	8 892,00	89,89
304	BÂTIMENT ACTION SOCIALE	105 653,96	-5 045,00	0,00	100 608,96	41 547,76	41,30
312	LOCAUX ASSOCIATIONS	0,00	45,00	2 137,57	2 182,57	2 180,40	99,90
315	POLE SANTÉ	0,00	48 900,00	0,00	48 900,00	0,00	0,00
88	MAIRIE	22 760,00	16 400,00	43 653,13	82 813,13	54 400,03	65,69
92	VOIRIE RÉSEAUX	219 000,00	-71 235,00	101 324,01	249 089,01	95 233,21	38,23
*NI	Non individualisé	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	9 852,93	33,98
*OF	Op. financière	373 880,00	0,00	0,00	373 880,00	417 605,33	111,70
	Total Général	1 021 893,96	45 900,00	156 006,71	1 223 800,67	913 486,95	74,64

III. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 2 516 440 € en 2018 contre 2 263 883 € en 2022. La commune a fait le choix de ne pas souscrire d'emprunt en 2017 et 2018. Un emprunt de 800 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale en 2019 en vue de la réhabilitation de la mairie. Et un emprunt-relais d'un montant de 200 000 € a été souscrit en 2020 qui a été remboursé sur 2021 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	2 783 472	2 516 440	3 039 405	2 956 655	2 611 665	2 263 883
Montant emprunté	0	0	802 451,22	200 000	0	0
Annuité en capital de la dette	259 968	267 031	277 035	282 750	344 990	347 781
Intérêts de la dette	90 526	83 804	79 669	80 724	73 722	66 590
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	1,23	1,11	1,35	1,25	1,04	0,85
Nombre d'années pour le désendettement	6,05	7,68	8,34	6,95	6,55	5,48

IV. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat de la section de fonctionnement, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2022, il serait de 5,48 années.

V. Niveau des taux d'impositionLe produit des 3 taxes

En 2022, le produit des taxes locales atteint 1 534 959 € et représente 58 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 424,37 € par habitant.

- par catégorie

structure des effectifs au 31/12/2022

Effectif		
Catégories	Effectif	%
Détachement - Titulaire Pension État	0	
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	12	30,77%
Titulaire ou stagiaire indiciaire	27	69,23 %
TOTAL	39	100,00%

VII. Budget CCAS

Le résultat de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement est excédentaire de 4 714,59 €. Le résultat global grâce au report positif de l'année 2021 d'un montant de 2 710,23 €, soit un excédent de 7 424,82 € pour l'année 2022. Ce résultat s'explique par le fait que la facture des colis de Noël d'un montant de 6 707,86 € a été réglée sur l'exercice 2023.

Les principales dépenses sont :

- Subvention versée aux associations caritatives : 1 768,40 €
- Aides et secours : 864,92 €

Les principales recettes :

- Excédent de fonctionnement 2021 : 2 710,23 €
- Subvention du budget de la commune : 8 000,00 €

Conclusion

La commune d'Échillais continue de maîtriser ses finances tout en étant attentive aux impératifs de son développement. Elle s'efforce toujours de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers du développement et des actions menées sur le territoire, la commune d'Échillais, 4^{ème} commune de par sa population, sur les 25 que composent la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan", restera attentive à son positionnement au sein de l'intercommunalité.

Affiché le
18 AVR. 2023

Le Maire,
Claude MAUGAN

